

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION



SPRYNG

1. APPLICATION

- 1.1. Les conditions générales d'utilisation de Spryng S.A.R.L. (**Spryng**) sont présentées dans ce document. La société Spryng, ayant son siège statutaire à Amsterdam (Pays-Bas– 1017 CW) et ses bureaux à Paris (France – 75 570), est enregistrée auprès de la chambre de commerce d'Amsterdam au numéro 62962825 et possède le numéro de TVA suivant : NL 8550.30.884 B01.
- 1.2. Les conditions générales d'utilisation de Spryng sont applicables à tous les actes légaux effectués par/au nom de la société Spryng. Ces conditions générales d'utilisation sont également applicables sur tous les présents et futurs Services proposés par Spryng ainsi que sur toutes les modifications et amendements ajoutés ultérieurement (les **Services**). L'applicabilité des conditions générales utilisées par n'importe quel contractant (**Client**) est explicitement rejetée.
- 1.3. En utilisant un ou plusieurs services de Spryng et/ou en payant pour ces Services, le Client reconnaît accepter et consentir à l'applicabilité de ces conditions générales d'utilisation. Non seulement pour le service mais également pour toutes les relations présentes et futures entre le Client et Spryng.

2. DISTRIBUTION DE SERVICES

- 2.1. Le contenu et les spécificités des Services sont déterminés par ce qui est écrit et expliqué à propos desdits Services sur le site internet de Spryng (www.spryng.fr) ou sur tout autre site internet désigné par Spryng pour effectuer lesdits Services pour une période donnée. La société Spryng informera, avec une avance raisonnable et dans la mesure du possible, le Client par écrit (sur le **site internet**) des changements de matériels nécessaires pour l'utilisation de ses Services.
- 2.2. Spryng garantit que tous les efforts sont mis en œuvre pour assurer la disponibilité et la qualité de l'ensemble de ses Services. Cependant, Spryng ne peut garantir une disponibilité continue et parfaite de ses Services.
- 2.3. Une partie des Services de Spryng est fournie par des fournisseurs tiers, notamment des

services de télécommunication mobile. Spryng n'accepte et n'endosse aucune responsabilité quant aux manquements éventuels causés par une tierce personne dans la livraison de ses Services. Précisément, l'entreprise Spryng ne prend aucune responsabilité en ce qui concerne la gestion et l'envoi des messages électroniques.

- 2.4. Spryng a le droit de suspendre ses Services temporairement, si cela s'avère nécessaire, pour effectuer une modification dans la mise en place et la gestion de ses Services ou pour conduire, de manière préventive et corrective, des maintenances dans ses activités tout en respectant les Services fournis. Spryng informera le Client en avance, dans la mesure du possible, lorsque les activités planifiées, par Spryng ou l'un de ses fournisseurs tiers, sont susceptibles d'avoir un impact matériel prévisible sur les Services.

3. OBLIGATIONS DU CLIENT

- 3.1. Le Client doit fournir à la société Spryng, au début et durant toute l'utilisation des Services de Spryng, sur demande ou de sa propre initiative, toutes les informations et données nécessaires à l'approvisionnement du Service. Le Client doit garantir l'exactitude et l'exhaustivité de toutes les informations fournies.
- 3.2. En particulier, le Client doit tenir informée la société Spryng de tous les pics et de toutes les augmentations importantes de l'utilisation de ses Services afin d'aider la société à prévenir une possible surcharge de ses Services et/ou du réseau ainsi que des systèmes des fournisseurs tiers de Spryng.
- 3.3. L'entreprise Spryng n'a pas l'obligation de contrôler l'intégralité et l'exactitude des informations fournies par le Client. Si Spryng donne un avis ou un conseil sur ces données, ce service est offert volontairement et la responsabilité de la société sur de tels conseils est explicitement rejetée.
- 3.4. Pour utiliser les Services, le Client recevra une ou plusieurs séries de combinaisons « nom d'utilisateur/mot de passe » (les **Données nécessaires à l'Authentification**). En ce qui concerne les données d'authentification, les conditions spécifiques suivantes sont appliquées :

SMS avec Spryng

- a. Le Client est entièrement responsable de l'utilisation et des abus quant aux données d'authentification.
 - b. Tous les actes juridiques réalisés par l'utilisation des données d'authentification lient le Client.
 - c. Les données d'authentification doivent être gardées strictement confidentielles par le Client et ne doivent être divulguées à aucune autre personne sauf si cela est nécessaire pour l'utilisation des Services.
 - d. Si le Client suspecte une violation de la confidentialité des données d'authentification ou si un abus a été commis, le Client est prié de le signaler immédiatement à la société Spryng. Cette dernière désactivera les données d'authentification dès que possible.
- 3.5. Le Client doit signaler immédiatement à la société Spryng tout dysfonctionnement dans ses Services. Le Client doit coopérer à toute investigation possible si dysfonctionnement il y avait dans les Services. Si le dysfonctionnement n'est pas découvert ou qu'il est causé par le Client, Spryng a le droit de facturer, de façon raisonnable, les coûts d'investigation au Client.

4. PRIX ET PAIEMENT POUR LES SERVICES

- 4.1. Les prix applicables aux Services fournis par Spryng sont affichés sur le site internet et sont valides jusqu'à ce qu'une publication de leur changement soit faite sur le site internet (sauf si les prix ont été acceptés et notés par écrit). L'augmentation des prix est annoncée au moins un mois à l'avance, sauf si cette augmentation est réalisée par un fournisseur tiers n'ayant pas notifié la société Spryng un mois à l'avance.
- 4.2. Tous les prix sont hors TVA et autres taxes applicables et ne comprennent pas les possibles charges gouvernementales additionnelles. Les prix sont affichés en euros à moins qu'il n'en soit explicitement stipulé autrement.
- 4.3. Spryng n'est pas liée aux prix sur le site internet ou sur toute autre publication de Spryng dans le cas où le Client aurait raisonnablement pu comprendre que les prix pertinents ou la structure tarifaire contenaient une erreur apparente ou une coquille.

SMS avec Spryng

- 4.4. Sauf indication contraire sur le site Web, tous les paiements à Spryng doivent être effectués dans les 14 jours suivant la date de facturation, de la manière indiquée par Spryng dans la devise indiquée sur la facture.
- 4.5. En cas d'opposition du Client à l'encontre du montant de la facture, ce dernier n'a pas le droit de suspendre le paiement de la facture. Le Client n'est pas autorisé à déduire les demandes reconventionnelles présumées sur les factures envoyées par la société Spryng.
- 4.6. Tous les frais d'abonnement, de licence, de connexion et tous les autres frais similaires liés à l'utilisation des Services sont dus en avance, sauf dérogation notifiée et acceptée explicitement. Les charges périodiques sont, par leur nature, dues par période d'usage (mensuellement, trimestriellement ou annuellement), sauf dérogation notifiée et acceptée explicitement.
- 4.7. Le Client doit acheter des crédits pour utiliser les Services en avance. Si le Client ne possède pas de crédits sur son compte, ce dernier n'est pas autorisé à utiliser le Service. Le crédit acheté est utilisable pour une durée d'un an. Conformément à Spryng, les crédits peuvent également être facturés rétrospectivement sur la base de calculs ultérieurs.
- 4.8. Les frais dépendants de l'utilisation sont dus mensuellement, en arriérés et en fonction de l'utilisation enregistrée.
- 4.9. Les données enregistrées dans le système de Spryng ainsi que dans les systèmes des opérateurs de télécommunication qui fournissent les Services de Spryng permettent de décider du montant appliqué et dû pour l'utilisation du crédit.
- 4.10. Dans le cas où le Client s'opposerait au fait que les charges dépendent de l'utilisation et du montant de crédits débités, la société Spryng pourrait conduire une investigation, de manière raisonnable et transparente, en s'engageant à communiquer les résultats au Client. Le Client n'a explicitement pas le droit de suspendre les paiements de ses factures sur la base d'une telle opposition.
- 4.11. Si un Client est en défaut de paiement à l'égard du montant dû à la société Spryng, alors des intérêts sont ajoutés sur le montant restant et sont fixés selon les taux d'intérêt légaux

appliqués en France pour les transactions commerciales. Si le Client demeure en défaut de paiement après avoir reçu une notification formelle, Spryng a le droit d'engager une tierce personne pour collecter le montant impayé. Dans ce cas, le Client devra payer les coûts légaux engendrés par cette procédure.

- 4.12. Si Spryng engage des coûts supplémentaires ou doit consacrer plus de temps à fournir ses Services à cause d'un manquement ou d'une violation d'obligation légale/contractuelle de la part d'un Client, alors Spryng peut facturer les coûts supplémentaires et le temps passés à ses taux actuels, sans préjudice au droit de Spryng de réclamer une réparation pour les dommages subis.
- 4.13. Spryng est en droit d'exiger le paiement anticipé des frais pour les Services, sur la base d'une évaluation de bonne foi par Spryng, des montants qui seront dus pour les Services dans les 3 mois qui suivent. Spryng est, en outre, en droit d'exiger, à tout moment, une caution ou une garantie bancaire comme assurance pour les obligations de paiement actuelles et futures des Clients pour la livraison des Services. Si une demande de paiement anticipé ou de garanties financières n'est pas satisfaite rapidement, Spryng a le droit de suspendre les Services immédiatement et sans préavis jusqu'à ce que cette demande ait été satisfaite.

5. **LIMITES D'UTILISATION DES SERVICES**

- 5.1. Le Client n'utilisera pas les Services d'une manière qui empêche, de quelque façon que ce soit, les Services de Spryng et/ou les réseaux et systèmes utilisés pour fournir les Services utilisés par Spryng ou ses fournisseurs tiers, de fonctionner normalement. Le Client suivra immédiatement toutes les instructions de Spryng visant à prévenir ou à arrêter un tel empêchement. La société Spryng est autorisée à suspendre temporairement les Services pour prévenir un tel empêchement si l'action du Client pour y faire face est retardée ou absente.
- 5.2. Lors de l'utilisation des Services et lors de l'exercice de ses activités commerciales qui utilisent les Services ou qui sont liés aux Services, le Client ne doit pas violer les lois et les réglementations applicables, la « netiquette », y compris les lignes directives de l'ARCEP, les limites d'utilisation du Service concerné publiées de temps à autre sur le Site et/ou ces conditions générales d'utilisation. En outre, les actes et comportements suivants sont

SMS avec Spryng

explicitement interdits lors de l'utilisation des Services et de la conduite des affaires dans le cadre des Services :

- a. Spammer : l'envoi non sollicité d'une grande quantité de messages possédant en grande partie le même contenu.
 - b. Violer les droits (de propriété intellectuelle) d'une tierce personne.
 - c. Tromper ou induire en erreur des tiers, y compris les clients du Client.
 - d. L'utilisation de textes, logos, marques commerciales ou autres œuvres ou droits de propriété intellectuelle de Spryng ou de ses fournisseurs dans le cadre de ses activités commerciales sans autorisation écrite préalable et explicite pour une telle utilisation.
 - e. Offrir des produits ou services interdits par la loi du pays dans lequel ils sont offerts.
 - f. Envoyer des messages dont le contenu est offensant, discriminant ou illégal.
 - g. L'utilisation des Services sous un faux nom et/ou en contournant les mesures de sécurité imposées sur ces Services.
- 5.3. Le Client doit s'assurer qu'aucun message SMS n'est envoyé à des numéros fixes ou mobiles bloqués comme indiqué par Spryng. Si le Client envoie des SMS à un ou plusieurs numéros bloqués, les frais facturés à cet effet par le fournisseur de services de télécommunication tiers concerné sont à la charge du Client.
- 5.4. Le Client est tenu, lors de l'utilisation des Services et de l'exploitation de ses propres services qui utilisent ou sont connectés aux Services, de respecter pleinement les codes de conduite généralement reconnus sur le marché français des télécommunications, notamment le "Code de conduite des fournisseurs de services SMS (d'abonnement)" et le "Code de conduite des services SMS" publiés sur le site Internet de l'ARCEP, le régulateur.
- 5.5. Le Client n'a le droit d'utiliser les Services qu'à ses propres fins commerciales internes et n'est pas autorisé, sans l'autorisation explicite et écrite de Spryng et selon ses conditions, à

revendre les Services, ni à les offrir ou à les utiliser pour le compte d'un tiers, ni à les combiner avec ses services.

6. DURÉE ET RÉSILIATION DES SERVICES

- 6.1. Sauf indication contraire explicite dans la description du Service concerné au moment de la commande, le Client acquiert chaque Service pour une durée illimitée et chaque parti peut y mettre fin à son gré en donnant un préavis d'au moins trente jours civils.
- 6.2 Spryng est en droit de résilier le contrat de prestation des Services à l'amiable, en tout ou en partie, sans préjudice sur ses autres droits :
 - a. Si le Client est déclaré en faillite, se voit accorder un moratoire de paiement ou si une faillite ou un moratoire de paiement pour le Client est demandé.
 - b. Si le Client est dissous ou liquidé ou si ses activités commerciales sont arrêtées en tout ou en partie.
 - c. Si le Client manque à ses obligations en vertu du contrat de fourniture des Services auquel ces conditions générales sont applicables.

7. LIMITE DE LA RESPONSABILITÉ

- 7.1. La responsabilité de Spryng dans le cadre de la fourniture des Services et dans le cadre de tout contrat auquel les présentes conditions générales sont applicables, pour quelque motif juridique que ce soit, est limitée comme indiqué dans cette clause.
- 7.2. En cas d'actes intentionnels ou téméraires de la part de Spryng concernant les dommages causés, aucune limitation de responsabilité ne s'applique.
- 7.3. Spryng ne peut être en demeure à l'égard d'une obligation qu'après avoir été mise en demeure par lettre recommandée et après avoir bénéficié d'un délai raisonnable pour y remédier. Tous les délais et dates de livraison des prestations de Spryng sont des estimations sans engagement.

SMS avec Spryng

- 7.4. En cas de défaillance imputable à Spryng en ce qui concerne les Services, la responsabilité de Spryng ne peut être engagée que si, et dans la mesure où Spryng n'a pas remédié à la défaillance en réparant le Service concerné ou en exécutant à nouveau ce Service concerné, elle a été mise en demeure dans un délai raisonnable.
- 7.5. La responsabilité totale de Spryng pour les dommages directs résultant d'un décès, de dommages corporels ou matériels ne peut en aucun cas dépasser 100.000 EUR par sinistre et 2.500.000 EUR par an, une série de sinistres liés étant considérée comme un seul sinistre.
- 7.6. Spryng n'est pas responsable d'autres formes de dommages que ceux couverts par l'article 7.5. Ce dernier excluant expressément la responsabilité de Spryng pour les dommages consécutifs, y compris les pertes de bénéfices, les pertes ou dommages de données, les économies manquées, les atteintes à la réputation, les réclamations de tiers, les frais gouvernementaux, les transactions non conclues et les dommages dus à des interruptions d'activité.
- 7.7. Le Client indemnise et dégage Spryng de toute responsabilité, à l'égard de toute réclamation qui est liée de quelque manière que ce soit à l'utilisation par le Client des Services et des services fournis par le Client à ses clients utilisant les Services, et indemniserà Spryng pour tous les frais connexes, y compris les frais d'assistance juridique.
- 7.8. Le client est tenu de signaler à Spryng tous les dommages qu'il subit ou subira vraisemblablement et qui sont imputables à Spryng, dès que possible, et au plus tard 30 jours après la fin du mois au cours duquel le Client en a eu ou aurait dû en avoir connaissance. Ce rapport doit être fait par écrit et dûment motivé, faute de quoi le droit de demander ces dommages est réputé éteint.

8. VIE PRIVÉE ET CONFIDENTIALITÉ

- 8.1. Les deux partis sont tenus de garder confidentielles toutes les informations confidentielles auxquelles ils ont accès dans le cadre de la fourniture des Services. Les informations sont considérées comme étant confidentielles si elle sont désignées comme telles par l'autre parti ou si cela découle de la nature des informations.

SMS avec Spryng

- 8.2. Spryng et le Client s'engagent tous deux à se conformer strictement à la législation applicable en matière de confidentialité lors de la fourniture et de l'utilisation des Services.
- 8.3. Spryng traitera les données personnelles et autres, que le Client saisit sur le Site Internet ou fournit de toute autre manière à Spryng dans le cadre de l'utilisation des Services, comme strictement confidentielles et s'efforcera de les protéger contre toute utilisation abusive et tout accès non autorisé.
- 8.4. Spryng utilisera les données personnelles qu'elle reçoit du Client dans le cadre de la fourniture des Services (les **Données**) uniquement pour la fourniture des Services, en respectant les limites d'utilisation suivantes :
 - a. Spryng ne mettra ces Données à la disposition de tiers que si et dans la mesure où, cela est strictement nécessaire pour la fourniture des Services ou sur instruction d'une autorité gouvernementale compétente.
 - b. Spryng a le droit d'analyser les Données pour permettre l'amélioration de la qualité, de la fiabilité et de l'efficacité des Services. Cette analyse doit être effectuée de manière anonyme, sans qu'aucune donnée permettant de remonter jusqu'à des personnes spécifiques ne soit collectée.
- 8.5. Le Client est responsable de s'assurer que lors de l'utilisation des Services, seules des données personnelles sont saisies ou traitées si et dans la mesure où le Client est légalement autorisé à le faire et a obtenu les autorisations nécessaires de la part des personnes concernées.

9. DROITS À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 9.1. Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à tous les systèmes, documents et autres travaux auxquels le Client a accès dans le cadre de la fourniture des Services, sont la propriété exclusive de Spryng et de ses concédants de licence. Le Client n'obtient qu'une licence d'utilisation temporaire, personnelle, exclusive et incessible, dans la mesure où

cette utilisation est nécessaire à l'utilisation des Services. Cette licence prend fin immédiatement après la fin de la fourniture des Services au Client par Spryng.

- 9.2. Les numéros d'accès, mots-clés et autres codes, numéros et mots (les **Codes**) qui, dans le cadre de la fourniture des Services, sont mis à la disposition du Client par Spryng ne sont rendus disponibles que pour la durée de la fourniture des Services au Client. Après la résiliation de la fourniture des Services au Client pour lesquels des Codes ont été mis à disposition du Client, le Client n'a plus aucun droit à l'égard de ces Codes et Spryng est libre de les réutiliser pour elle-même ou pour un autre client de Spryng.

10. **LOI EN VIGUEUR**

- 10.1. Les présentes conditions générales et toutes les relations juridiques entre Spryng et le Client sont régies par le droit néerlandais.
- 10.2. Tout litige entre Spryng et le Client concernant les services, les présentes conditions générales ou tout accord auquel ces conditions générales sont applicables sera soumis exclusivement aux tribunaux d'Amsterdam aux Pays-Bas.

11. **DIVERS**

- 11.1. Spryng se réserve le droit de modifier ou de compléter à tout moment les présentes conditions générales. Les modifications entreront en vigueur après que le Client ait été informé de la modification par écrit, par courrier électronique ou par publication sur le Site Web. Dans la mesure du possible, tout changement sera annoncé au Client au moins un mois à l'avance.
- 11.2. Spryng est en droit de céder ses droits et obligations au titre de chaque contrat auquel les présentes conditions générales sont applicables à un tiers qui reprend la partie concernée des affaires de Spryng, en notifiant par écrit ce transfert au client.